

## Séance du 12 novembre 2012

Date de la convocation : .....06/11/2012

Date d'affichage convocation : .....06/11/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>25</b>	<b>7</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>32</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2012-11-156**

**Décision modificative n°6 –  
Budget Principal – section  
investissement**

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le douze novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - Dominique DIAS - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : Mme Carine BORD pour Mme Florence COMBE – M. André DELLA-SANTINA pour M. Jean SPALMA - M. André MORRA pour M. Cédric BONATO - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - M. Laurent PELISSIER pour Mme Magali POITEVIN - Mme Khadija PINCHON pour M. Fabrice LABARUSSIAS - M. Rodolphe TEYSSIER pour M. Santiago CONDE

Absents excusés : M. Bruno ALBET - Mme Martine LAMBERTIN - Mme Christel PAGES - M. Richard PAULET - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Noël GENIALE

M. Noël GENIALE, Vice-président,

Vu le rapport d'expertise rendu le 26 octobre 2012 relatif à la déchetterie de Le Grau du Roi

Considérant que son état de dangerosité est avéré et que la structure est tellement attaquée que la déchetterie est irréparable.

La conclusion du rapport indique que l'accès de la plateforme devra être interdit au public au plus tard à la fin de l'année 2012.

Afin de procéder aux prescriptions du rapport du 26 octobre 2012 il convient de lancer une procédure d'urgence pour réhabiliter en totalité cette déchetterie dans les meilleurs délais dont le montant a été estimé à 350 000,00 TTC.

Pour cela, il convient d'adopter la décision modificative n°6 d'un montant de 319 315,00 €, sachant que sur l'opération environnement n°985 section investissement du budget principal, les crédits restants s'élèvent à 30 685,00 €.

Pour atteindre la somme nécessaire à la réhabilitation de la déchetterie de Le Grau du Roi, soit 350 000,00 €, les opérations d'investissement suivantes sont modifiées pour abonder l'opération concernée objet de cette décision modificative.

D'autre part, le montant de la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères titrée à ce jour, est supérieur aux recettes prévisionnelles pour un montant de 95 500,00 €. Cette situation permet d'effectuer un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour le même montant.

L'ensemble de ces mouvements sont récapitulés dans le tableau ci-après:

Article	Désignation	Montant
D 2031-988-90	ZONE D'ACTIVITES	- 8 400,00 €
D 2152-988-90	ZONE D'ACTIVITES	- 10 000,00 €
D 2188-988-90	ZONE D'ACTIVITES	-1 800,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>20 200,00 €</b>
D 2051-983-020	ACQUISITIONS	- 10 500,00 €
D 2182-983-020	ACQUISITIONS	-2 200,00 €
D 2182-983-251	ACQUISITIONS	-1 100,00 €
D 2182-983-251	ACQUISITIONS	-260,00 €
D 2182-983-321	ACQUISITIONS	-740,00 €
D 2182-983-33	ACQUISITIONS	-760,00 €
D 2182-983-40	ACQUISITIONS	-440,00 €
D 2182-983-413	ACQUISITIONS	-1 000,00 €
D 2183-983-020	ACQUISITIONS	-48 390,00 €
D 2188-983-020	ACQUISITIONS	-1 700,00 €
D 2188-983-251	ACQUISITIONS	-10 400,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>77 490,00 €</b>
D 21531-902-816	EAU BRUTE	-7 025,00 €
D 2313-986-020	ETS RECEVANT DU PUBLIC	- 50 000,00 €
D 21318-984-020	Bâtiments	- 69 100,00 €
R 70612--812	Redevance spéciale d'enl. Ordure	95 500,00 €
R 021--01	Virement de la section de fonct	95 500,00 €
D 023--01	Virement section investissement	95 500,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>319 315,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'adopter la décision modificative n°6 sur le budget Principal – section investissement comme détaillée ci-dessus
- D'autoriser le Président à lancer une procédure d'urgence pour réhabiliter en totalité cette déchetterie dans les meilleurs délais dont le montant a été estimé à 350 000,00 € TTC
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 13 novembre 2012  
Le Président,  
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Acte affiché le

## Séance du 12 novembre 2012

Date de la convocation : .....06/11/2012

Date d'affichage convocation : .....06/11/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>25</b>	<b>7</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>32</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2012-11-157**

### Décision modificative n°7 – Budget Principal – section fonctionnement

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le douze novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - Dominique DIAS - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : Mme Carine BORD pour Mme Florence COMBE – M. André DELLA-SANTINA pour M. Jean SPALMA - M. André MORRA pour M. Cédric BONATO - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - M. Laurent PELISSIER pour Mme Magali POITEVIN - Mme Khadija PINCHON pour M. Fabrice LABARUSSIAS - M. Rodolphe TEYSSIER pour M. Santiago CONDE

Absents excusés : M. Bruno ALBET - Mme Martine LAMBERTIN - Mme Christel PAGES - M. Richard PAULET - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Noël GENIALE

M. Noël GENIALE, Vice-président,

Vu le rapport d'expertise rendu le 26 octobre 2012 relatif à la déchetterie de Saint Laurent d'Aigouze.

Considérant que la déchetterie de Saint Laurent d'Aigouze a mal évolué et que des réparations urgentes sont à envisager afin de mettre en sécurité le personnel de la Communauté de Communes Terre de Camargue travaillant sur site, et l'ensemble des usagers.

Le montant des réparations à réaliser s'élève à 95 500 € HT dont 31 500 € HT sont à entreprendre dans un délai de moins de deux mois (38 000,00 € TTC).

Afin de procéder aux prescriptions du rapport du 26 octobre 2012, il convient d'engager, en urgence, des travaux de réparations pour un montant de 31 500 € HT pour la déchetterie de Saint Laurent d'Aigouze. Toutefois, il conviendra de prévoir sa réhabilitation totale, soit fin 2013 ou 2014, en fonction de la situation financière de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Pour cela, il convient d'adopter la décision modificative n°7 ci-après détaillée sur le budget principal :

Article	Désignation	Montant
D 022--01	Dépenses imprévues de fonctionnement	-38 000,00 €
D61522--812	Entretien de bâtiments	38 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter la décision modificative n°7 sur le budget principal – section fonctionnement dans les conditions ci-dessus évoquées
- D'autoriser le président à engager des travaux de réparations pour un montant de 31 500 € HT pour la déchetterie de Saint Laurent d'Aigouze.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 13 novembre 2012

Le Président,  
Léopold ROSSO

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

## Séance du 12 novembre 2012

Date de la convocation : .....06/11/2012

Date d'affichage convocation : .....06/11/2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>25</b>	<b>7</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>32</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2012-11-158**

### **Demande de subventions pour la réhabilitation de deux déchetteries**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze et le douze novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président.

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - Dominique DIAS - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Christine GROS - Jean-Louis GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : Mme Carine BORD pour Mme Florence COMBE – M. André DELLA-SANTINA pour M. Jean SPALMA - M. André MORRA pour M. Cédric BONATO - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD BERTRAND - M. Laurent PELISSIER pour Mme Magali POITEVIN - Mme Khadija PINCHON pour M. Fabrice LABARUSSIAS - M. Rodolphe TEYSSIER pour M. Santiago CONDE

Absents excusés : M. Bruno ALBET - Mme Martine LAMBERTIN - Mme Christel PAGES - M. Richard PAULET - Mme Maryline POUGENC

Secrétaire de séance : M. Noël GENIALE

Mme Annie BRACHET, Vice-présidente,

Vu le rapport d'expertise rendu le 26 octobre 2012 concernant l'état général des déchetteries de Saint Laurent d'Aigouze et de Le Grau du Roi.

Considérant les prescriptions dudit rapport:

- La déchetterie de Saint Laurent d'Aigouze a mal évolué et des réparations urgentes sont à envisager afin de mettre en sécurité le personnel de la Communauté de Communes Terre de Camargue travaillant sur site, et l'ensemble des usagers. Le montant des réparations à réaliser s'élève à 95 500 € HT dont 31 500 € HT sont à entreprendre dans un délai de moins de deux mois.
- La déchetterie de Le Grau du Roi est en très mauvais état. Son état de dangerosité est avéré. La structure est tellement attaquée que la déchetterie est irréparable. La conclusion du rapport indique que l'accès de la plateforme devra être interdit au public au plus tard à la fin de l'année 2012.

Afin d'entreprendre les travaux, conformément au rapport du 26 octobre 2012 susmentionné, il s'avère nécessaire de solliciter des subventions auprès du Conseil Général du Gard et de l'ADEME pour la réalisation du programme d'investissement suivant :

- Réhabilitation de la déchetterie de Le Grau du Roi en 2012 pour 350 000,00 € TTC
- Réhabilitation de la déchetterie de Saint Laurent d'Aigouze en 2013 ou 2014 pour 250 000,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'autoriser le Président à demander auprès du Conseil Général du Gard et de l'ADEME des subventions pour la réhabilitation de deux déchetteries (Le Grau du Roi et Saint Laurent d'Aigouze)
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 13 novembre 2012

Le Président,  
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifié, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Acte affiché le